

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2017/AVR/079	
Date du conseil municipal 10/04/2017	OBJET : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILS D'ENFANTS ET DE JEUNES (A.N.A.C.E.J.)
Date de la convocation 03/04/2017	
Date de l'affichage 03/04/2017	

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 3 avril 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Claude GODART, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRES, Michel VEUX, Alain VELLER, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Serge SAUSSIÉ, Rachida MOUALI.

Étaient absents représentés :

- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Sandrine NAGEL
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA, représentée par Simone JEROME
- Karine JARRY, représentée par Michel BILLOUT
- Samira BOUJIDI, représentée par Pascal HUE
- Danielle BOUDET, représentée par Anne-Maire OLAS
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Claude GODART
- Mehdi BENSALÉM, représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Catherine HEUZÉ-DEVIES, représentée par Jean-Pierre GABARROU
- Pascal D'HOKER, représenté par Monique DEVILAINE
- Stéphanie SCHUT, représentée par Serge SAUSSIÉ

Étaient absents :

- Didier MOREAU

Monsieur Claude GODART est nommé secrétaire de séance conformément à l'article 70 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
Nangis le 19/04/2017
Date de télétransmission : 19/04/2017
Date de réception préfecture : 19/04/2017

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

CONSIDERANT la proposition de renouvellement d'adhésion de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes pour l'année 2017,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de Nangis d'adhérer à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes afin d'impliquer les enfants et les jeunes dans les décisions publiques,

CONSIDERANT que ladite adhésion pour l'année 2017 s'élève à 658,40 €,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimés (28),

ARTICLE 1 :

DECIDE du renouvellement de l'adhésion à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes pour l'année 2017.

ARTICLE 2 :

DIT que le montant de l'adhésion pour l'année 2017 de la commune de Nangis s'élève à 658,40 €.

ARTICLE 3 :

DIT que cette dépense sera inscrite au budget 2017, en section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 11 avril 2017

Le Maire,

Michel BILLOU



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170411-2017-RH-079-DE
Date de télétransmission : 19/04/2017
Date de réception préfecture : 19/04/2017